

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

LOT

Extrait du registre des délibérations de la commune de **CEZAC-EN-QUERCY**
N° : 2026-20mars D08

Conseillers en exercice : 11

Présents : 11 **L'an deux mille vingt six**

Votants : 11 Le : 20/03/2026 à 19h30

Pour : 11 Le Conseil Municipal de la commune de CEZAC

Contre : 0 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

Abstentions : 0 à la Mairie de CEZAC sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 16/03/2026.

Présents : Jean-Noël CAMBE, Julie CAPUS, Jean-Denis CORMANE, Angélique DELCOURT Lilian GIRMA, Pascale GONFROY, Elodie LAC, Fabien PARAIRE, Charles POIRET, Maurice ROUSSILLON, Sandra SCHELL.

Pouvoir : /

Absents excusés : /

A été désignée secrétaire : Sandra SCHELL.

Objet : Traitement des questions orales en séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que les questions orales au Conseil Municipal soient posées dans la rubrique « questions diverses ». Si la question posée amène une réponse immédiate, elle sera traitée en séance. Si au contraire, elle nécessite un complément d'information ou un approfondissement en commission avec une délibération en perspective, la question sera enregistrée et figurera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré :

- Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Reçue en préfecture le : 24/03/2026.

Publiée par affichage le : 24/03/2026

Le Secrétaire de séance,

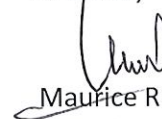


Sandra SCHELL.

Fait et délibéré le 20/03/2026.

Pour Copie conforme,

Le Maire,



Maurice ROUSSILLON



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télécours accessible par le lien : <http://www.telercours.fr> ».